

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_2022_015-DE

N°2022-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:- :- :- :-SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-:-:-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

<u>Procurations</u>: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

APPROBATION PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06/04/2022 à MAIGNAUT-TAUZIA

Monsieur le Président PROPOSE à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 avril 2022 à Maignaut-Tauzia.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 avril 2022 à Maignaut-Tauzia.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Condom, le 01/12/2022 Le Président

DU SECTEUR DE CONDOM



Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_2022_016-DE

N°2022-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-:-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

Procurations: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

INSTALLATION NOUVEAUX DÉLÉGUÉS CCAF

Monsieur le Président INFORME l'Assemblée qu'il y a lieu d'installer les nouveaux délégués désignés par :

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (délibération du 21/04/2022)

Titulaire :

- M CAMAZZOLA Robert (Vic-Fezensac) passe de suppléant à titulaire en remplaçant M FRAIRET Robert (Vic-Fezensac).

Suppléant :

 M GUICHARD Gilles (Vic-Fezensac) remplace M CAMAZZOLA Robert (Vic-Fezensac) en tant que suppléant de Madame NETO.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ.

INSTALLE les nouveaux délégués de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac comme cidessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Condom, la 01/12/2022

Le Présid

Du Secteur de Condom Didier DUPRONT



Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_2022_017-DE

N°2022-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:- :- :- :-

SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-:-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

Procurations: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

INSTALLATION NOUVELLE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE CCT

Monsieur le Président INFORME l'Assemblée qu'il y a lieu d'installer la nouvelle déléguée suppléante désignée par :

La Communauté de Communes de la Ténarèze (délibération du 21/10/2022)

Suppléante :

- Mme BOURROUSSE Colette (Roquepine) remplace M SOLANS Raymond (Roquepine).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

INSTALLE la nouvelle déléguée suppléante de la Communauté de Communes de la Ténarèze comme ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Condom, le 01/12/2022

DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT



Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_018_2022-DE

N°2022-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:- :- :-SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-:-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

Procurations: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Vu le code des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité de réajustement des crédits budgétaires.

Il convient d'effectuer une Décision Modificative comme ci-dessous indiquée :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes	
Libellé		Montant	Libellé	Montant
2182 (21) - 812 :	Matériel de transport	-42 419,00	28182 (040) - 01 : Matériel de transport	-22 366.00
			Z8188 (040) - 01 : Autres immobilisations corporelles	-20 053,00
		-42 419,00		-42 419 00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant
022 (022) - 812 : Dépenses imprévues	-500,00	6419 (013) - 812 : Remboursements sur rémunérations du personnel	8 650.00
60622 (011) - 812 : Carburants	5 000,00	6459 (013) - 812 : Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	2 000,00
60632 (011) - 812 : Fournitures de petit équipement		7372 (73) - 812 : Toxes sur les carburants	15 342,00
61551 (011) - 812 : Matériel roulant	23 353,00	74126 (74) - 812 : Dot.compens. Groupement de communes	16 000,00
6241 (011) - 812 : Transports de biens	3 958,00		10 000,00
64111 (012) - 812 : Rémunération principale	27 783,00		
64112 (012) - 812 : NBI, supp. fam. de traite.	735,00		-
64118 (012) - 812 : Autres indemnités	2 500,00		
64131 (012) - 812 : Rémunération	3 342.00		
64168 (012) - 812 : Autres emplois d'insertion	3 067,00		, ======
6451 (012) - 812 : Catisations à l'URSSAF	3 650,00		
6453 (012) - 812 : Cotisations aux caisses de retraite	24 023,00		
6454 (012) - 812 : Cotisations aux ASSEDIC	2 500,00		
6458 (012) - 812 : Catisations aux arganismes sociaux	5 000,00		
6541 (65) - 812 : Créances admises en non-valeur	-8 000,00		
6542 (65) - 812 : Créances éteintes	-12 000,00		
673 (67) - 812 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-1 000,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.	-42 419,00		
6817 (68) - 812 : Dot.aux prov. pour dépré, des actifs circulants			
	41 992,00		41 992.00

-427,00

-427,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ,
AUTORISE les réainstements de fin d'eversion

AUTORISE les réajustements de fin d'exercice 2022. Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

> Pour extrait certifié conforme, Condom, e 01/12/2022

DU SECTEUR DE CONDOM



Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_19_2022-DE

N°2022-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-;- ;- ;- ;- ;-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

Procurations: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Monsieur le Président EXPOSE au Comité Syndical :

- La réglementation relative à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et à son contenu
- Le rapport pour 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ.

PREND ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et du rapport annexé à la présente délibération sur la base duquel il s'est tenu.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Condom, le 01/12/2022 Le Pressure

du secteur de condom



Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_2022_020-DE

N°2022-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:- :- :- :-SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-:-:-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

Procurations: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés: MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

CONVENTION DE PARTICIPATION ENTRE LE CDG32 ET LA MNT POUR LE RISQUE SANTÉ

Monsieur le Président RAPPELLE qu'un mandat à été donné au centre départemental de gestion du Gers pour engager une procédure d'appel à concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation pour les garanties de santé des agents.

Cette procédure a permis au conseil d'administration du CDG de retenir la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) au regard de sa proposition d'une couverture élevée de protection selon les 3 niveaux de garantie proposés, avec des tarifs mutualisés avantageux.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ; VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2021 numéro 2021-010 décidant d'accorder une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ

VU la délibération du Comité Syndical en date du 06 avril 2022 numéro 2022-013 décidant de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers (CDG32) pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTÉ,

VU l'avis du comité technique en date du 27 juin 2022 placé auprès du CDG32,

VU la délibération du conseil d'administration du CDG32 en date du 19 juillet 2022 décidant de conclure une convention de participation en matière de santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ;

VU la convention de participation à adhésion facultative au profit des agents pour le risque SANTÉ conclue entre le CDG32 et la MNT;

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement de la garantie d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Cette garantie a pour objet de couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette contribution deviendra obligatoire pour ce risque au 1er janvier 2026.

Cette participation peut être accordée lors d'une convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

L'employeur souhaite mettre en place un régime collectif pour le risque Reçu en préfecture le 02/12/2022 Contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence 1D: 032-253200174-20221130-D_2022_020-DE 1474 précité.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Publièle, souscrit en I

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS (CDG 32) propose ce contrat et cette convention pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2023. Ce contrat collectif d'assurance est garanti par l'organisme d'assurance MNT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

- ➤ DÉCIDE D'ADHERER à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents pour le risque santé, conclus par le CDG32, pour un effet au 1^{er} janvier 2023
- > AUTORISE Monsieur le Premier Vice-président à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Condom, le 01/12/2022

Le Président,

DU SECTEUR DE CONDOM Didier DUPRONT



Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 032-253200174-20221130-D_2022_021-DE

N°2022-021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:- :- :-SÉANCE ORDINAIRE DU 30/11/2022

-1-1-1-1-1-1-

L'an deux mille vingt deux, le trente novembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

<u>Etaient présents</u>: MM AGRAS, MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, DONA, LAURENT, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, JEGUN, REMY, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, GAIGNARD, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, LENTIN, HULSHOF, LEROY, DUPRONT, TOURNE, GIRY, MAGNIN, GAY, NABONNE, LALANNE.

<u>Procurations</u>: Mme ORTHOLAN Rosette donne procuration à M CAUSERO Georges

Absents excusés : MM BARRE, COLLOT, GALISSON, SECHET.

Secrétaire de séance : M TOURNE Jean-Pierre

MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE « SANTE » COMPLEMENTAIRE POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Président RAPPELLE qu'un mandat à été donné au Centre Départemental de Gestion du Gers pour engager une procédure d'appel à concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation pour les garanties de santé de vos agents.

Cette procédure a permis au Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion du Gers de retenir la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) au regard de sa proposition d'une couverture élevée de protection selon les 3 niveaux de garantie proposés, avec des tarifs mutualisés avantageux.

Monsieur le Président PROPOSE à compter du 1^{er} janvier 2023 **d'élever le niveau de la participation** mensuelle unitaire de 15€ à 30€ pour le risque santé.

Le Comité Technique auprès du CDGFPT32, a été consulté le 18 novembre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ.

APPROUVE d'élever le niveau de la participation mensuelle de 15€ à 30€ unitaire pour le risque santé. Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait dertifié conforme, Condom, le 01/12/2022 Le Président,

DU SECTEUR DE CONDOM